

Conserver l'avance européenne



LA VALIDATION DU PROJET DE RÈGLEMENT HARMONISÉ SUR LES FERTILISANTS, INCLUANT LES BIOSTIMULANTS, ENTRE DANS SA DERNIÈRE LIGNE DROITE. LE TRILOGUE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES A COMMENCÉ. UNE VERSION DOIT ÊTRE PROPOSÉE AU VOTE DU PARLEMENT AVANT LES ÉLECTIONS DE 2019, POUR NE PAS RISQUER UN ABANDON DU PROJET. ET VOIR AINSI L'UNION EUROPÉENNE PERDRE SA POSITION DE PIONNIÈRE ET DE LEADER. LE POINT AVEC BENOÎT PLANQUES, PRÉSIDENT D'AFIAA⁽¹⁾.

Lors du vote en plénière du projet de règlement harmonisé sur les fertilisants qui s'est tenu le 24 octobre 2017, 298 députés européens se sont montrés favorables au texte, et 234 contre.

Référence Appro : Le trilogue autour du futur règlement intégrant les biostimulants a débuté en janvier. Quelles sont les avancées depuis la première version du texte ?

Benoît Planques : Le projet proposé par la Commission européenne en 2016 est passé au printemps 2017 devant les différentes commissions du Parlement européen. Ce dernier a émis en octobre dernier un avis sur le projet allant dans le bon sens, puisque qu'il fixe un cadre réglementaire aux biostimulants à l'échelle communautaire. Toutefois, les eurodéputés ont rejeté en plénière la proposition de la commission du marché intérieur qui visait à rétablir pour les biostimulants les exigences classiques du règlement Reach⁽²⁾. Cela risque d'ajouter un coût supplémentaire pour les petites entreprises, dans la réalisation d'études de risques des produits. Désormais, États membres, Commission et Parlement doivent trouver un consensus au sein du trilogue. Depuis

« Depuis janvier, tout est plus opaque : pas de communications officielles ni de calendriers. »

janvier, tout est plus opaque : pas de communications officielles ni de calendriers. Plusieurs experts de la Commission européenne présents depuis la genèse du texte sont partis, déstabilisant les discussions. Le groupe d'experts sur les micro-organismes qui devait être mis en place par la Commission pour élargir la liste des micro-organismes autorisés n'a toujours pas vu le jour. Malgré tout, nous avons bon espoir de voir le texte adopté d'ici à la fin 2018. Il est nécessaire qu'il soit voté avant l'élection du Parlement européen en 2019, pour éviter un abandon ou un rejet du projet par la nouvelle assemblée.

R.A. : Le CEN/TC 455, le comité européen en charge de créer les normes relatives aux biostimulants, que vous présidez, a été mis en place en septembre 2017. En quoi consiste ses travaux ?

B.P. : Les 30 et 31 mai, une cinquantaine d'experts des biostimulants se sont réunis pour constituer les cinq groupes